



1960

COMMUNIQUE RADIO/PRESSE

13 DEC 2018

COMMUNIQUE N° C/MINTP/SG/DAG/SDMP/SAO/2018 DU PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°82/AONO/MINTP/CMPM/2018 DU 17/10/2018 EN PROCEDURE D'URGENCE POUR L'EVALUATION DE L'IMPACT DES ACCORDS DE PARTENARIAT ECONOMIQUE SUR LES PRIX DE CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES LANCEES PAR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. FINANCEMENT : BIP/MINTP, EXERCICES 2018 ET SUIVANTS, LIGNE : 36 470 03 33 00115 2029.

Le Ministre des Travaux Publics communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert N°82/AONO/MINTP/CMPM/2018 du 17/10/2018 en procédure d'urgence pour l'évaluation de l'impact des accords de partenariat économique sur les prix de construction des infrastructures lancées par le Ministère des Travaux Publics. Financement : BIP/MINTP, Exercices 2018 et suivants, Ligne : 36 470 03 33 00115 2029, le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

SOUMISSIONNAIRE RETENU

Nom et Adresse du Soumissionnaire	Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis en FCFA	Montant TTC corrigé en FCFA	Coût prévisionnel	Délai global des prestations	Observations
C&A CONSULTING	20 215 260	20 215 260	21 000 000	03 mois	Offre financière la mieux disante

SOUMISSIONNAIRE NON RETENU

Soumissionnaire	Motifs d'élimination
SOREPS	Offre financière non mieux disante

Le Bureau d'Etudes attributaire est invité à se présenter dès publication du présent communiqué à la Sous-direction des Marchés Publics du Ministère des Travaux Publics pour l'établissement de son projet de lettre commande.

Le soumissionnaire ayant postulé pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'a pas été retenu peut passer, sous quinzaine, retirer son offre au Secrétariat de la Commission Ministérielle de Passation des Marchés du Ministère des Travaux Publics. Passé ce délai, son offre sera détruite.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour le soumissionnaire non retenu, sera enregistré et publié partout où besoin sera.

13 DEC 2018

